



Coalition des
Religieuses/
Religieux
pour la Justice

23E SESSION DE

L'INSTANCE PERMANENTE SUR LES QUESTIONS *Autochtones*

Renforcer le droit des peuples autochtones à
l'autodétermination dans le contexte de la
déclaration des Nations unies sur les droits des
peuples autochtones : mettre l'accent sur les voix
de la jeunesse autochtone

15-26 AVRIL 2024





COALITION DES RELIGIEUSES ET RELIGIEUX POUR LA *Justice*



Ce guide a été élaboré par la [Coalition des Religieuses et Religieux](#) (JCoR), une coalition de 23 organisations non gouvernementales accréditées pour représenter collectivement plus de 200 congrégations de Religieuses et Religieux catholiques romains pour les Nations Unies (ONU). Depuis des siècles, les congrégations Religieuses et Religieux sont au service des personnes rendues pauvres, vulnérables, opprimées et marginalisées par les systèmes mondiaux existants. En adhérant au JCoR, nous nous sommes unis à nos organisations sœurs et fraternelles pour renforcer la collaboration entre nos membres - au siège de l'ONU et dans le monde entier - dans le cadre de notre mission commune : améliorer la qualité de vie des personnes qui vivent dans la pauvreté et renforcer notre gestion de l'environnement naturel.

L'objectif premier de notre collaboration est de renforcer la capacité des Religieuses et Religieux catholiques et de leurs partenaires à s'attaquer aux causes profondes de la souffrance humaine et environnementale.

Nous travaillons à la réalisation de cet objectif en coordonnant les efforts nationaux, régionaux et mondiaux des Religieuses et Religieux pour appeler les dirigeants politiques à agir en faveur d'une mise en œuvre juste, équitable et fondée sur les droits des [Objectifs de développement durable](#) (ODD), le programme des Nations Unies pour 2015-2030.

Nous espérons que ces pages vous aideront à vous joindre à nous dans cette mission !



Qu'est-ce que L'UNPFII23 ?



L'[Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones](#) (UNPFII) a été créée en 2000 en réponse à la demande des peuples autochtones de disposer d'un organe permanent de haut niveau à l'ONU. Il a pour mandat de conseiller le [Conseil économique et social](#) (ECOSOC) sur les préoccupations des peuples autochtones et de discuter des questions auxquelles ces derniers sont confrontés en matière de développement économique et social, de culture, d'environnement, d'éducation, de santé et de droits de l'homme. Plus précisément, le Forum :

- Sensibiliser et promouvoir l'intégration et la coordination des activités liées aux peuples autochtones au sein du système de l'ONU
- Prépare et diffuse des informations sur des sujets concernant les peuples autochtones
- Promeut le respect et la pleine application des dispositions de la [déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones](#) et de son suivi
- Fournit à l'ECOSOC des conseils d'experts et des recommandations sur les questions autochtones

Au fil des ans, l'Instance est devenue un point focal pour les questions autochtones à l'ONU et continue de servir de lieu de rencontre pour les peuples autochtones, les États membres, la société civile et d'autres parties prenantes du monde entier. Cette année, l'ONU tiendra la 23e session de l'Instance permanente sur les questions autochtones ([UNPFII23](#)), avec un accent particulier sur le thème central "*Renforcer le droit des peuples autochtones à l'autodétermination dans le contexte de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones : mettre l'accent sur les voix de la jeunesse autochtone*".

DÉCLARATION DE L'ONU SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

L'Assemblée générale de l'ONU a adopté la [déclaration](#) en 2007. Elle établit un "cadre universel de normes minimales pour la survie, la dignité et le bien-être" des peuples autochtones et constitue aujourd'hui l'instrument le plus complet qui détaille les droits des peuples autochtones dans le droit et la politique internationaux, en fixant des lignes directrices pour la reconnaissance, la protection et la promotion de ces droits.

DES SUJETS *à suivre de près tout au long du forum*

Autodétermination des peuples autochtones

Les États Membres doivent reconnaître les systèmes de gouvernance des peuples autochtones comme une condition préalable à la protection de leurs [droits](#) et de leur autodétermination. En outre, il incombe aux gouvernements et aux décideurs politiques de veiller à ce que les peuples autochtones soient en mesure de participer de manière significative aux processus de prise de décision qui ont un impact sur leur vie. Leur consentement libre, préalable et éclairé est essentiel à tous les stades de l'élaboration des politiques et des projets.

La jeunesse autochtone

Les jeunes autochtones sont de puissants catalyseurs du changement et ils hériteront de la responsabilité de protéger la Terre pour les générations futures. Par conséquent, nous devons faire entendre leur voix et concevoir des mécanismes d'engagement qui encouragent leur participation à des processus décisionnels vitaux.

Financement pour les peuples autochtones

Des mécanismes de financement direct devraient être mis en place pour permettre aux peuples autochtones de mener leurs initiatives de manière autonome. Afin de garantir l'équité et l'égalité dans l'accès au financement, les activités menées par les femmes et les jeunes autochtones devraient être encouragées.

Femmes autochtones

Les États Membres doivent élaborer des politiques globales visant à éliminer la violence et la discrimination fondées sur le sexe à l'encontre des femmes et des filles autochtones, conformément à la [recommandation générale 39](#) de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). En outre, les gouvernements doivent prendre les mesures nécessaires pour promouvoir une participation significative et effective des femmes et des filles autochtones à la vie politique et publique à tous les niveaux, notamment en favorisant l'accès aux postes de direction.



L'Instance permanente est une plateforme essentielle pour aborder les défis urgents auxquels sont confrontés les peuples autochtones. Quelles questions émergentes suivez-vous à l'UNPFII23 ? Partagez vos réflexions avec nous sur Facebook et Twitter [@JCoR2030](#)



Détails du FORUM



Cliquez sur le lien suivant pour consulter le [site officiel](#) de l'Instance permanente sur les questions autochtones de l'ONU

PROGRAMME

Cliquez sur le lien suivant pour consulter le [programme de travail](#), qui comprend :

- Sessions d'ouverture et de clôture
- Discussion sur le thème de l'UNPFII23 (voir page précédente)
- Discussions sur les six domaines de compétence de l'Instance permanente (développement économique et social, culture, environnement, éducation, santé et droits de l'homme)
- Dialogues interactifs avec les peuples autochtones, les États membres, les agences de l'ONU et la société civile :
 - Dialogues régionaux
 - Dialogue sur les droits de l'homme avec le [rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones](#) et le [mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones](#)
 - Dialogue sur les plateformes autochtones établies au sein des entités de l'ONU
 - Dialogues thématiques, notamment sur le financement du travail et de la participation des peuples autochtones dans le contexte du développement, du climat, de l'environnement et de la biodiversité
- Travaux futurs de l'Instance permanente et questions émergentes
- Adoption du rapport de l'Instance permanente

QUAND

Du 15 au 26 avril 2024

LIEU

Siège des Nations Unies (salle de conférence 4) à New York

SUIVRE EN LIGNE

Participez en ligne pour suivre les débats de l'UNPFII23 à l'adresse suivante webtv.un.org (diffusion en continu dans plusieurs langues)

ÉVÉNEMENTS CÔTÉS

Cliquez sur le lien suivant pour consulter la liste des [événements parallèles](#) officiels de l'UNPFII23





ÉVÉNEMENTS

Recommandés

Veillez consulter la [page web de l'UNPFII du JCoR](#) pour accéder à une liste d'événements parallèles de l'UNPFII23 recommandés par le JCoR et notre communauté Religieuses aux Nations Unies à New York.

Cliquez ici



Qui suivre et étiqueter sur les

>>> MÉDIAS SOCIAUX



Coalition des Religieuses et Religieux pour la Justice
Twitter: [@JCoR2030](#) Facebook: [@JCoR2030](#)

Membres de la JCoR

Cliquez [ici](#) pour accéder à la liste des membres du JCoR sur Twitter

Instance permanente sur les questions autochtones de l'ONU

Twitter: [@UN4Indigenous](#) Facebook: [@unpfii](#)

Instagram: [@un4indigenous](#)

Comité des droits des peuples autochtones des ONG

Facebook: [@NGOCORIP](#)

L'ONG de votre congrégation aux Nations Unies

Besoin d'aide ? Trouvez [ici](#) les coordonnées des médias sociaux des ONG de nombreuses congrégations

La mission permanente de votre gouvernement aux Nations Unies

Cliquez [ici](#) pour accéder à une liste Twitter des missions permanentes auprès de l'ONU

#NousSommesAutochtones

Pour obtenir des ressources supplémentaires en matière de médias sociaux, y compris des logos, des graphiques et des messages, visitez la [page officielle Trello](#) de l'Instance permanente sur les questions autochtones.



REJOIGNEZ-NOUS EN SOLIDARITÉ AVEC LES

Peuples Indigènes



Prions...

Créateur et soutien de toute vie, nous élevons les peuples autochtones du monde.

Guidez nos efforts tout au long de l'Instance permanente, alors que nous plaidons en faveur de la solidarité avec nos sœurs et frères autochtones.

Aidez-nous à cultiver collectivement une communauté mondiale qui reconnaît la valeur de la sagesse, de la culture et des traditions autochtones.

Puissions-nous transmettre aux générations futures cette Terre et tous les dons de la Création que Vous nous avez offerts.

Élevons la jeunesse autochtone, car elle est le fruit des prières de ses ancêtres. Que les oreilles et les cœurs de nos décideurs politiques soient ouverts aux voix des jeunes et aux messages qu'ils partagent.

Nous prions tout particulièrement pour que les jeunes autochtones soient soutenus sur le chemin qui les mènera à diriger les communautés de notre avenir.

Amen.

